



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  01/12/2023
Date d'affichage  14/12/2023
Nombre de conseillers :  En exercice.....23 Présents.....17 Votants.....18
Réf : 2023-077  Objet : <b>Transfert à l'investissement</b>  Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 14/12/2023 et qu'elle a été rendue exécutoire le 14/12/2023  Le Maire,  A. MOMON

Le **quatorze décembre deux mille vingt-trois** à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

**Etaient présents(es)** : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Sébastien DERREUMAUX, Pascale PALARD, Geneviève DARGNAT, Bernadette CAPDEVILLE, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI et Nassima VIGUIER  
formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés avec procuration** :  
Elisabeth FRONTIN pouvoir à Brigitte GOUYON

**Absent(s)** :  
Alain GUYONNET, Sébastien PELLERIN, Gerty EMBOULÉ, Nicolas POUZET et Maud THOURY

**Secrétaire de séance** : Daniel DESSOGNE

Réf : 2023-077- **Transfert à l'investissement**

Entendu Daniel DESSOGNE, Maire-adjoint en charge des finances,

Considérant que les travaux d'investissement réalisés en régie peuvent être comptabilisés en section d'investissement, il est proposé au Conseil municipal de transférer le montant des heures passées pour la réalisation des travaux.

- **Informer** que le taux horaire pris en compte a été déterminé en comptabilisation les heures totales et la masse salariale globale des services technique de l'année 2023
- **Signaler** que les opérations pouvant bénéficier du transfert à l'investissement du temps passé et des matériaux achetés, sont les suivantes :

Opérations	Dépenses matériaux imputés en fonctionnement Compte 60632	Temps passé (h)	Taux horaire (€)	Coût Main d'Œuvre (€)	Total
Travaux ADAP au Club House	10 678,09 €	630	28,19 €	17 758,44 €	<b>28 436,53 €</b>

**Le Conseil municipal à l'unanimité, adopte cette délibération.**

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 14 décembre 2023

 Le Maire,  
A. MOMON

Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE